

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents :** 13 **Votants :** 17

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; VABRE Fabien, PORTERO Séverine

Absents : BOUTONNET Sabine (procuration à DONEYS Jean-Luc) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Patricia BENITO), MARCENAC Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), LEGOUT Cécile (procuration à POUGET Alain).

L'an deux-mille vingt-deux, le 9 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : CHEVALIER Cécile

N° 2022 – 068 Objet : Réalisation d'un emprunt de 200 000€

Madame le Maire fait un compte rendu de sa rencontre avec le Crédit Agricole sur l'opportunité de réaliser l'emprunt inscrit au budget investissement le plus rapidement possible au vu de la conjoncture actuelle.

Il s'avère, d'après les informations obtenues que les taux des emprunts vont subir une forte hausse début 2023 et qu'il serait donc judicieux de réaliser dès cette fin d'année l'emprunt inscrit au budget pour couvrir les dépenses d'investissements réalisées ou à venir pour un montant de 200 000€.

En ce sens elle présente à l'assemblée les propositions émanant de différents organismes.

Après en avoir délibéré

Il est proposé au Conseil municipal

- D'autoriser Madame le Maire à réaliser un emprunt de 200 000€
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation dudit emprunt
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt

Après délibération, la proposition est adoptée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/11/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présentée aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 10/11/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER